

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2025-04

***DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES***

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE GOURDON ET LE VIGAN – AVENANT N°1.

Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2020-047 du Conseil Communautaire, en date du 1^{er} juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Considérant qu'un marché de travaux référencé « 2024 MAPA-TRAV-01 » a été attribué le 19 décembre 2024 à l'entreprise EIFFAGE, sis à Les Empeaux – 46090 MAXOU, pour un montant de 119 789,50 € HT.

Considérant que deux prestations supplémentaires ont été ajoutées au marché à prix global et forfaitaire, à savoir :

- Mise à niveau de 10 regards d'assainissement enterrés au Vigan-en-Quercy, sous le chemin de la station d'épuration
- Ajout d'une portion de 200 m² à réaliser en enduit superficiel d'usure au Vigan-en-Quercy, au carrefour entre la route du Moulin de Fugier et l'itinéraire cyclable.

Considérant que ces prestations supplémentaires sont évaluées à 2 650,00 € HT et qu'il convient de rédiger un avenant au marché de travaux initial afin de les intégrer au marché de travaux.

DECIDE

- de valider et signer l'avenant n°1 au marché de travaux « 2024 MAPA-TRAV-01 » pour un montant de 2 650,00 € HT, ce qui porte le marché de travaux à un montant de 122 439,50 € HT, soit 146 927,40 € TTC.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Gourdon, le 28 Avril 2025

Le Président

Jean-Marie COURTIN

